

19 - Passage au numérique du cinéma du petit Kursaal - Demande de subvention

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'activité cinéma de l'Espace Planoise se décline alternativement dans deux lieux distincts : au Théâtre de l'Espace à Planoise, et au Kursaal, au centre-ville qui abrite une activité cinéma dont la programmation a été reprise par la Scène Nationale en 2006. Fortement dynamisée par la réunion des deux lieux sous une seule identité portée par la Scène Nationale, la programmation du cinéma du Kursaal se construit sous forme de cycles mensuels d'une dizaine de jours. Les films de répertoire y ont une large place et côtoient un cinéma de recherche et découverte, des courts métrages et des nuits thématiques.

Cette programmation par ailleurs classée «Art et Essai» par le Centre National du Cinéma (CNC) a rassemblé plus de 22 000 spectateurs en 2011 dont 14 000 au Kursaal (+ 10 000 spectateurs en 3 ans).

Depuis 2006 et l'évolution des normes et des critères des projections cinématographiques, les pratiques de distribution des films ont été bouleversées et la disparition progressive de la projection argentique actée.

Ce mouvement implique l'acquisition par l'ensemble de salles de cinéma d'un équipement de projection numérique.

Sauf à renoncer à une programmation cinématographique au sein du cinéma du Kursaal, et ainsi réduire significativement le nombre de projections -et donc atteindre l'ensemble du projet «art et essai» de la Scène Nationale- l'acquisition d'un équipement numérique pour cette salle est incontournable.

Le coût de la mise en place d'un tel équipement s'élève à 59 930 € HT, soit 70 998,29 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 21.314.2188.00509.47048.

Cette opération étant susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région de Franche-Comté, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- part Région de Franche-Comté :	32 898,00 €
- part Ville de Besançon (y compris TVA) :	<u>38 100,29 €</u>
Total TTC :	70 998,29 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Par ailleurs, la Scène Nationale en tant que responsable de la programmation a souhaité participer au financement de l'équipement à hauteur de 5 000 €. Dans la Décision Modificative du présent Conseil Municipal, cette somme sera déduite de la subvention d'équipement allouée annuellement à l'Association Espace Besançon Planoise (chapitre 204.313.20421.00509.41000) pour être affectée au projet. Dans ce cadre, il est proposé de conclure un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2012-2013 liant la Ville à l'Association.

Enfin, les délégations de la Vie des Quartiers et de la Culture ont souhaité soutenir ce projet d'acquisition en abondant (crédits tranches annuelles) l'enveloppe consacrée au projet par déplacements budgétaires.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de passage au numérique pour le cinéma du Petit Kursaal,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir financièrement ce type d'équipement,
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'Association Espace Besançon Planoise.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.